

A N N A L E S
BRETAGNE
PAYS DE L'OUEST

Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

116-1 | 2009

Le fait divers en province

L'affaire des Chartrons : une « semi-empoisonneuse » bordelaise à la Belle Époque

Céline Bertrand



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/157>

DOI : 10.4000/abpo.157

ISBN : 978-2-7535-1513-0

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2009

Pagination : 115-125

ISBN : 978-2-7535-0875-0

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Céline Bertrand, « L'affaire des Chartrons : une « semi-empoisonneuse » bordelaise à la Belle Époque », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 116-1 | 2009, mis en ligne le 01 mars 2011, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/157> ; DOI : 10.4000/abpo.157

L'affaire des Chartrons : une « semi-empoisonneuse » bordelaise à la Belle Époque

Céline BERTRAND

Doctorante en histoire contemporaine,
GERHICO-CERHILIM – université de Poitiers

« Plus qu'un quartier commerçant, plus que des façades, les Chartrons sont une civilisation¹. » C'est dans ce quartier de Bordeaux qu'une affaire d'empoisonnement défraye, à la Belle Époque, la chronique de la cité. La scène du crime donne à ce drame devenu fait divers un caractère exceptionnel et conforte les représentations dominantes du geste homicide commis par les femmes meurtrières. Celles-ci ne représentent que 15 % des accusés jugés par les cours d'assises, mais il semble évident pour les contemporains qu'elles privilégient le poison pour se débarrasser d'un mari, d'un amant ou d'un proche². La condamnation de Marie Lafarge est dans toutes les mémoires. Dès le crime connu et l'ouverture de l'instruction, c'est-à-dire en juin 1905, la presse locale s'empare de cette affaire. Elle sera l'objet d'un traitement médiatique mobilisant « petits reporters » et chroniqueurs jusqu'à la fin du procès qui s'achève en mai 1906. De son côté, la presse parisienne et spécialisée ne boude pas ce fait divers, mais elle privilégie la chronique du procès, restituant, pour les lecteurs, les débats judiciaires et l'atmosphère des audiences.

Au cœur de l'affaire des Chartrons, il y a le couple Canaby, apprécié et respecté dans le milieu du négoce de vins. En mai 1905, le mari est atteint d'un mal étrange que le médecin appelé à son chevet ne parvient pas à soigner ; l'homme de l'art diagnostique une grippe infectieuse. Le comportement « peu conventionnel » d'Henriette Canaby, son épouse, intrigue d'emblée. De la sorte, la rumeur s'empare de cette affaire, colporte toutes sortes d'informations et alerte la justice. En effet, malgré des variantes, le « bruit qui court » accuse Henriette Canaby de « faux et d'usage de faux » et

1. GUICHETEAU, Gérard, « La gloire des Chartrons », *Le Point*, 13 mai 2004, p. 623.

2. TSIKOUNAS, Myriam (dir.), *Éternelles coupables. Les femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Autrement, 2008, 207 p.

surtout affirme qu'elle a voulu se débarrasser de son mari en l'empoisonnant. Bien qu'affaibli, ce dernier survit et répond aux diverses questions du magistrat instructeur. La rumeur désigne un autre coupable, complice du crime et ami d'enfance de Madame Canaby, le « fortuné Monsieur Rabot ». François Mauriac assiste au procès ; nombre d'éléments de l'affaire seront transposés dans son roman *Thérèse Desqueyroux*. Il met en scène une jeune provinciale cultivée qui a fait un mariage de convenance, mais il présente Thérèse Desqueyroux comme une criminelle passive. Pour autant, François Mauriac s'intéresse moins au récit du crime qu'au tableau de mœurs de la société qu'il dévoile. En effet, cette affaire, sans être totalement un prétexte, est une manière de saisir un milieu social et de restituer la place et le rôle d'une famille influente. Remarquable à plusieurs titres, l'affaire des Chartrons renseigne en effet sur l'enquête judiciaire, sur la variété des poisons et le savoir toxicologique d'une époque, sur les explications données relatives au passage à l'acte et enfin sur le « spectacle » judiciaire lui-même. Autant d'éléments qui ont frappé l'imaginaire d'une ville et de la France entière, vivant parfois au rythme des comptes rendus.

L'enquête du médecin

Le mal étrange dont souffre Monsieur Canaby est le point de départ de « l'enquête du docteur³ » qui joue un rôle majeur dans la transformation de soupçons en véritable affaire. Trois ordonnances falsifiées, accompagnées de lettres portant le nom du Docteur Gaube, sont présentées dans une pharmacie du quartier des Chartrons par la domestique des époux Canaby. Les ordonnances font mention de « puissants toxiques ». Les quantités demandées et le nombre des ordonnances suscitent l'étonnement, voire les soupçons du pharmacien Erny. Le 15 mai 1905, il décide de conserver la dernière ordonnance et de faire part de ses doutes au médecin de la famille Canaby, le Docteur Guérin. Depuis plusieurs semaines, ce dernier ne parvient pas à guérir Émile Canaby de sa « grippe infectieuse⁴ » ; aussi sollicite-t-il l'aide d'un de ses confrères, le Docteur Villar, également ami de la famille Canaby, afin « d'élucider cette mystérieuse maladie ». Les inquiétudes et les confidences du pharmacien Erny ne constituent pas la première alerte. Elles donnent du crédit à une lettre anonyme affirmant qu'Émile Canaby n'était pas victime d'une étrange maladie de langueur, mais d'un empoisonnement volontaire. Toutefois, le médecin traitant qui avait reçu cette missive le 18 avril 1905 n'y avait guère attaché d'importance à cause de son caractère outrancier. Familier de la famille, il n'y avait vu que jalousie, envie ou mesquinerie, d'autant que la pratique des lettres anonymes est assez courante, comme le montrent quelques affaires judiciaires célèbres colportées par la presse ou rassemblées dans un volume de *Causes célèbres*. Elles ne visent pas à informer mais à nuire. Elles ont pour effet de troubler les

3. « Un drame de famille », *La Petite Gironde*, mardi 27 mai 1905, n° 12048, p. 3.

4. *Ibidem*.

consciences, d'alimenter les dissensions et de porter atteinte, souvent de façon irréversible, à l'honneur ou à la réputation d'une personne. Ce capital symbolique que constitue l'honorabilité de la famille Canaby est mentionné dans plusieurs articles de la presse, locale et nationale. Si le médecin n'avait pas réagi jusqu'à présent, il ne peut plus désormais ignorer les éléments troublants qui lui sont rapportés par le pharmacien et qui donnent à l'état de santé de son patient une explication effrayante.

Dès que le médecin de famille fait part au docteur Villar de la situation, ce dernier admet ce malade si particulier dans sa clinique. Au cours de son séjour dans cet établissement, Émile Canaby tente de restituer la chronologie de son mal, de l'apparition des premiers symptômes aux développements les plus funestes. Il se souvient avoir bu, peu de temps avant que sa maladie ne se déclare, un chocolat détestable préparé par sa femme. Pour autant, il n'en tire pas de conclusions particulières. Assez rapidement sa santé s'améliore. Chez lui, isolé, entouré de sa femme, de sa mère et d'un ami, Monsieur Rabot, il dépérissait. Dans cette clinique, il se rétablit et sa guérison sème le trouble : elle n'est due à aucun traitement spécifique. Le Docteur Guérin ne reste pas inactif, il écrit au Docteur Gaube, ami de la famille d'Henriette Canaby, pour lui demander s'il a bien rédigé les ordonnances dont lui a parlé le pharmacien et dont il possède une copie. Il ne se contente pas d'attendre la réponse à son courrier et se rend au centre de Bordeaux où il constate la falsification : les ordonnances produites sont des faux, au sens juridique du terme. Son collègue, le docteur Gaube, ne les a jamais écrites ni signées.

Dans le quartier, les autres médecins alertés par lui mènent l'enquête. Ils découvrent que d'autres pharmacies, dont celle de l'oncle d'Henriette Canaby, ont reçu la visite d'une femme qui y a bien présenté des ordonnances relatives à des produits toxiques. Conduite avec la plus grande discrétion, cette véritable investigation secrète a multiplié les précautions. Plusieurs médecins sont liés à la famille Canaby ou à la famille Sabourin, nom de jeune fille de la femme suspectée. Il s'agit donc non pas de porter des accusations mais de comprendre en essayant de ménager les uns et les autres, tant les liens semblent étroits entre plusieurs protagonistes. Officiellement, la « maladie » d'Émile Canaby est toujours qualifiée de « grippe infectieuse », ce qui contribue à la naissance de rumeurs diverses. Une partie de l'opinion publique du quartier se demande si on ne lui cache pas quelque chose, une autre va plus loin et laisse entendre qu'il s'agit plutôt d'un empoisonnement. La démarche entreprise pose la question du secret médical. Que peut-on dire et à qui ? Persuadé que cette situation ne peut pas être camouflée et qu'il importe de prendre des décisions, le docteur Gaude, sur la base des informations recueillies en quelques jours, s'adresse à la justice le 18 juin 1905. Alerté, le parquet se montre lui aussi discret, d'autant que de précédentes affaires ont noirci l'image de la cité⁵.

5. BATAILLE, Albert, *Causes criminelles et mondaines de l'année 1893*, Paris, E. Dentu, 1894, p. 194.

La peur d'un scandale public a manifestement joué un rôle essentiel dans les premiers temps de l'affaire. Les rédacteurs de *La Petite Gironde* font de même. En 1905, rendant compte de l'affaire, ce journal ne donne pas à ses lecteurs les noms des protagonistes. Et pourtant, malgré les efforts déployés par les membres de la famille mis dans la confidence, par les médecins qui ont diligenté la première enquête et par les journalistes qui censurent d'eux-mêmes une partie des informations dont ils disposent, la rumeur s'amplifie et se nourrit du moindre détail levant un voile sur le « secret » de cette « mystérieuse » affaire.

L'univers des poisons

Les savoirs sur les poisons datent véritablement, du moins pour la justice, du début du XIX^e siècle. Sous la monarchie de Juillet, Orfila constitue la toxicologie en discipline autonome⁶. La statistique judiciaire, pas toujours précise, indique toutefois que le poison le plus utilisé est, jusqu'au Second Empire, l'arsenic, que les hommes sont aussi nombreux que les femmes à empoisonner leur conjoint, un membre de leur famille, un voisin, une rivale ou encore un supérieur hiérarchique. Mais à la Belle Époque, il reste toujours impossible de détecter certains poisons. Pour les spécialistes, il est souvent plus facile d'apporter une preuve à partir des entrailles d'un cadavre qu'à partir d'un organisme vivant. Toutefois, dans ce type d'affaires, les experts ne jouent pas toujours les premiers rôles ; il leur appartient seulement de répondre aux questions posées par le juge d'instruction.

L'affaire Canaby, d'un strict point de vue technique, est complexe car plusieurs substances ont été utilisées, brouillant les pistes et empêchant de poser un diagnostic précis. De la sorte, l'instruction prend assez vite une tournure singulière. Comment, en effet, prouver un empoisonnement lorsqu'il y a plusieurs poisons délivrés, dont il ne subsiste aucune trace ?

Henriette Canaby, pour empoisonner son mari, se serait donc procuré divers produits toxiques, notamment de l'arsenic, de la digitaline et de l'aconitine. L'analyse de quatre ordonnances retrouvées par la justice permet ainsi de se faire une idée plus précise. Peut-être parce qu'elles mettent en jeu un savoir scientifique nécessitant des compétences particulières, la presse y prête peu d'attention. Seules les Archives d'anthropologie criminelle, fondées par Alexandre Lacassagne, le grand maître lyonnais de la médecine légale, y consacrent une étude particulièrement documentée et fouillée⁷. Ces ordonnances, accompagnées de lettres portant le nom du docteur Gaube, ont donc permis à Madame Canaby d'entrer en possession de nombreux poisons en quantités importantes. Elle l'admet lors de son interrogatoire, mais elle se justifie en disant qu'ils étaient destinés au doc-

6. CHAUVAUD, Frédéric, « Cet homme si multiple et si divers : Orfila et la chimie du crime au XIX^e siècle », *Sociétés et Représentations*, n° 22, 2006, p. 173-187.

7. DUMORA, Henri, « Affaire Canaby », *Archives d'anthropologie criminelle et de psychologie normale et pathologique*, Lyon, A. Storck, t. 21, 1906, p. 716.

teur Gaube et qu'un tiers est venu les chercher chez elle ; de la sorte, elle n'aurait été qu'une aimable intermédiaire. Le médecin lui aurait envoyé ses instructions par courrier signalant qu'il avait besoin de ces substances dangereuses pour mener à bien des expériences. Henriette Canaby donne le signalement précis du personnage qui serait venu prendre livraison des produits toxiques. Lorsque le magistrat instructeur fait perquisitionner à son domicile, les enquêteurs trouvent uniquement de l'arsenic sous la forme de liqueur de Fowler, médicament couramment utilisé entre les années 1880 et la veille de la Première Guerre mondiale ; Émile Canaby en prend depuis plusieurs années. L'arsenic, même si sa vente est réglementée, reste, au début du xx^e siècle, un poison encore fréquemment utilisé pour les empoisonnements, car il s'avère relativement facile de s'en procurer, sous une forme ou sous une autre. Il fait véritablement partie de la vie quotidienne des Français, surtout dans les campagnes où il est destiné aux animaux nuisibles. Reste qu'Henriette Canaby se fait délivrer entre le 3 avril 1905 et le 12 mai 1905, lors de la maladie de son époux, trois flacons de liqueur de Fowler d'une contenance de 10 à 15 centilitres. Ces flacons ont été pris dans deux pharmacies et un seul est retrouvé au domicile des Canaby. Les analyses pratiquées permettent seulement de détecter des traces d'arsenic pouvant venir de la liqueur de Fowler ; certes les quantités prescrites sont plus importantes depuis quelque temps, mais leur présence a une explication logique. Nul doute toutefois, du moins pour les experts, que le mari n'aurait pas longtemps survécu à un tel traitement. Quant aux autres substances toxiques, il n'en existe, du moins en apparence, nulle trace, comme s'il s'agissait de produits volatiles. La presse locale insiste sur cet aspect et, au gré des numéros des journaux et des avancées de l'enquête, des hypothèses plus ou moins embrouillées ou fantasmées sont proposées aux lecteurs. Cependant, l'une d'entre elles apparaît crédible, avant d'être abandonnée. Si l'empoisonnement par arsenic peut expliquer la grippe infectieuse d'Émile Canaby, est-il possible que l'action des diverses substances toxiques se neutralise si elles ont été prises ensemble ? Autrement dit, les effets néfastes de chaque produit ne contribuent-ils pas à s'annuler, rendant ainsi l'empoisonnement presque impossible ? Une étude précise de la digitaline et de l'aconitine, réalisée dans le cadre de l'instruction, permet de mettre en évidence que les quantités prescrites, si elles avaient été ingurgitées, n'auraient pas assuré la « neutralisation » et ne pouvaient pas permettre à un être humain d'y survivre. Au total, les résultats des expertises ne donnent aucune véritable certitude. Certes des substances mortelles figurent dans les ordonnances ; pour autant rien n'indique qu'on en ait fait usage. Certes, Émile Canaby a manifestement pris des doses trop importantes de liqueur de Fowler, mais les hommes de l'art ne parviennent guère à en dire plus. En effet, les médecins ne peuvent pas préciser s'il est tombé malade avant l'empoisonnement ou si c'est l'empoisonnement qui a produit cette maladie.

En dehors des ordonnances et de l'analyse expertale, il reste les témoignages. Un seul existe qui pourrait apporter la preuve qu'Henriette Canaby a bien versé du poison dans les aliments et les boissons consommés par son mari ; il s'agit d'une déclaration faite par la domestique du couple. Émile la conteste, affirmant que sa femme, qui nie tout, n'a jamais rien versé dans sa tasse de chocolat et que ces accusations ne sont que le résultat d'une vengeance car, renvoyée, la domestique aurait trouvé ce biais pour nuire à ses anciens maîtres. Nul doute que devant un jury populaire la parole de la victime l'emportera.

Un procès spectaculaire

Le dossier d'instruction rassemble un faisceau d'éléments, mais, hormis la présence des ordonnances, aucune preuve tangible ne semble pouvoir être produite. Outre le milieu social dans lequel le drame s'est déroulé, l'affaire passionne et attise la curiosité publique. Dans une cour d'assises, il n'est pas fréquent que la victime soit présente et qu'elle se range du côté de celui ou de celle qui se trouve dans le box des accusés. Tous les ingrédients sont réunis pour faire du procès Canaby une grande affaire. Il n'est pas rare qu'un public nombreux se rende au palais de justice pour suivre les audiences d'affaires renommées. Aussi le président Pradet-Ballade prend-il des mesures pour prévenir les débordements possibles et La Petite Gironde se charge de les faire connaître. Le public aura bien accès, comme l'avait prévu le législateur et comme l'avait rappelé le garde des Sceaux, à l'enceinte publique de la cour d'assises, mais aucune carte de faveur ne sera distribuée. Seuls les magistrats, les avocats et les journalistes auront accès à l'enceinte réservée. Le public devra donc attendre devant les portes du tribunal. Cependant le jour de la première audience, le service d'ordre déployé s'avère impressionnant, plus important que ce qui avait été annoncé dans la presse locale. Assurément, la peur d'un mouvement de foule provoquant un scandale public a joué un rôle déterminant dans le dispositif mis en place. Plus de trois cents personnes attendent devant le tribunal sous la surveillance de soldats d'infanterie, de gardiens de la paix et d'agents de la Sûreté. De plus, quarante-six témoins sont convoqués pour les quatre jours d'audience.

La presse a contribué par ses titres, ses articles et ses effets d'annonce au « succès » du procès, comme s'il s'agissait de la première d'une pièce de théâtre. L'Avenir de la Dordogne⁸ a évoqué le mystère qui entoure cette affaire tandis que La Petite Gironde évoque « un drame de famille aussi émouvant par le caractère tragique des faits allégués, que douloureux par la situation des personnes impliquées dans cette affaire⁹ ». Les journaux, par l'entremise des chroniques journalières, rendront compte des débats pour le public qui n'a pas pu se déplacer ou entrer dans la salle. Le procès

8. « Une affaire mystérieuse », L'Avenir de la Dordogne, dimanche 27 mai 1906.

9. « Un drame de famille », La Petite Gironde, mardi 27 juin 1905.

devient un feuilleton dont on s'empresse de suivre les développements et les rebondissements attendus. Les chroniqueurs insistent sur la présence d'un public féminin et mondain¹⁰. Les femmes sont vêtues de robes élégantes ; elles se conduisent comme si elles assistaient à un spectacle et se comportent comme si elles étaient au théâtre. Tout semble fait pour les satisfaire et leur faire supporter les quatre jours d'audience : elles sont accueillies avec amabilité et des sucreries sont vendues par un stagiaire du tribunal. Ce caractère théâtral est dénoncé par un journaliste de *La Petite Gironde*. Ce dernier fustige ce public féminin composé en partie d'anciennes connaissances et amies de l'accusée, persuadées à l'avance qu'Henriette Canaby est coupable et capable de toutes les cruautés : « Je regardais rire une petite blonde grassouillette, moite de chaleur, d'angoisse, nerveuse, du plaisir d'être là ; et comme elle croquait, de ses quenottes aiguës, je crus voir à ses lèvres un lambeau de la chair de l'accusée¹¹. » Cet article placé à la Une du journal prend le contre-pied d'une partie de l'opinion publique manifestement hostile à l'accusée.

« Une affaire de famille »

Les liens existant entre les différents protagonistes de cette affaire lui donnent un caractère familial¹². Dans le roman de François Mauriac, la famille a tout fait pour minimiser la responsabilité de ses membres et éviter le tapage public. Pour parvenir à ses fins, elle a déployé une véritable stratégie mobilisant ses alliés, sollicitant ses relations. On peut se demander si, lors du procès Canaby, la famille, jetée sur le devant de la scène et violemment éclairée, était influente au point de peser sur la médiatisation de l'affaire.

Pendant la phase de l'instruction préparatoire, *La Petite Gironde* fait part de son intention de ne pas divulguer trop de détails afin de ne pas gêner l'enquête judiciaire. Privée d'une source fiable, l'opinion publique s'est saisie de la rumeur pour obtenir des informations. Cette volonté de discrétion peut sans doute s'expliquer par l'importance des familles Canaby et Sabourin dans la société bordelaise. En effet, les journalistes de *La Petite Gironde* justifient certains propos évasifs par le fait que ce sont leurs « scrupules » qui les ont incités « à garder jusqu'à présent le silence, par considération pour d'honorables familles dont le nom ne pourra, un jour, n'être pas prononcé¹³ ». Les responsables de la rédaction tentent donc de concilier la mission d'information du journal avec le respect de la vie privée et sociale des personnes impliquées dans cette affaire. Entre 1905 et 1906, ce journal est le seul à exprimer sa volonté de respecter ces familles. Cependant,

10. Voir CHAUVAUD, Frédéric, « Les élégantes de la cour d'assises au XIX^e siècle », dans BARD, Christine (dir.), *Le Genre des territoires. Féminin, masculin, neutre*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2004, p. 63-76.

11. « Un drame de famille », *La Petite Gironde*, mercredi 30 mai 1906.

12. « Affaire des Chartrons », *La Petite Gironde*, mercredi 30 mai 1906.

13. « Un drame de famille », *la Petite Gironde*, mardi 27 juin 1905.

face à l'ampleur de la rumeur, *La Petite Gironde* est obligée de changer de ligne éditoriale. Elle propose assez rapidement des articles plus précis afin de fournir à ses lecteurs des « éléments objectifs », nécessaires à la formation d'une opinion nourrie par la rumeur. Elle se justifie toutefois en soulignant qu'elle ne verse pas dans le sensationnalisme comme si la proximité avec les personnes concernées nécessitait de respecter une certaine déontologie ; elle n'est pas dupe pour autant puisqu'elle parle de « secret de Polichinelle ¹⁴ ». La presse parisienne n'appartient pas à cette société provinciale, ne subit pas l'influence des notables locaux et avant le début de l'affaire elle ignorait l'existence des Chartrons. Ces grands quotidiens qui envoient régulièrement depuis les années 1880 des chroniqueurs suivre les affaires célèbres dans les chefs-lieux judiciaires critiquent assez vivement le président des assises. Il ne serait pas tout à fait à sa place, aurait du mal à diriger les débats et perdrait son sang-froid. *La Petite Gironde* ne manque pas de critiquer ses confrères et d'initier la presse étrangère aux usages de la région.

Comprendre ce drame familial nécessite de pénétrer plus avant dans la vie intime des personnages et de scruter l'« intérieur uni et prospère » du ménage ¹⁵. Le mari est présenté comme un homme travailleur qui assume son rôle d'époux puisqu'il procure à sa femme une vie relativement aisée. Cependant il est dépourvu de fortune personnelle. Il n'est ni tout à fait un héritier ni tout à fait un représentant de la France des capacités ou des nouvelles couches dont l'avènement avait été annoncé par Gambetta. Toutefois, la situation financière du couple présente quelques failles. Suite à la liquidation d'une société, Émile Canaby doit une forte somme d'argent à son ancien associé. Il a demandé à un ami proche de lui servir d'arbitre lors d'un arrangement à l'amiable avec son ancien associé qui s'est engagé à ne rien exiger de Monsieur Canaby tant qu'il ne lui est pas possible de le rembourser. Ces aspects ne semblent cependant guère importants pour la justice qui se contente de les constater, mais n'y voit aucune relation directe avec l'affaire elle-même. Henriette Canaby remplit parfaitement son rôle de mère et d'épouse. Le témoignage le plus important est celui de la mère de son mari, présentée comme une femme vertueuse, qui vit avec le couple depuis le début de leur mariage, soit une dizaine d'années. Elle est amenée, pour répondre aux sollicitations de la justice, à donner son sentiment sur les relations entre sa belle-fille et Monsieur Rabot et à se prononcer sur le crime. Elle fait le portrait plutôt flatteur d'une femme vertueuse et incapable de commettre une mauvaise action. Toutefois, sans donner de justification à son attitude, elle refuse de prêter serment. Nul doute que ce témoignage a eu un impact important sur les douze jurés de la cour d'assises de Bordeaux.

L'image idyllique de la famille Canaby est sensiblement brouillée par l'intrusion d'un autre personnage en 1903 : il s'agit de Monsieur Rabot, un ami

14. Ibidem.

15. DUMORA, Henri, « Affaire Canaby », Archives..., op. cit., p. 716.

d'enfance d'Henriette Canaby. Son arrivée, sa présence presque constante auprès du ménage intriguent, suscitent la réprobation, puis une sorte de ressentiment puisque les anciens amis du couple ne sont plus conviés aux dîners des Canaby. Dans la presse qui suit l'affaire, de curieuses coïncidences sont révélées. En 1904, Monsieur Rabot est hospitalisé dans la clinique qui a permis à Émile Canaby de se remettre de son étrange maladie. Un autre article signale qu'Henriette Canaby s'est rendue au chevet de cet ami d'enfance qu'elle n'avait pas vu depuis son mariage. Mais ce n'est pas tout ; fouillant dans le passé proche des protagonistes, l'auteur de l'article fait d'autres révélations. Dès sa sortie de la clinique, Monsieur Rabot rend visite quotidiennement aux époux Canaby, puis il emmène Henriette Canaby et ses enfants en vacances à deux reprises, il l'accompagne dans les soirées mondaines, il finance le séjour destiné au rétablissement d'Émile Canaby. Cependant aucun adultère n'est prouvé et La Gazette des Tribunaux, le plus ancien périodique judiciaire existant, insiste sur ce fait. Il s'agit peut-être de relations peu conventionnelles, mais rien de plus, comme le proclame La Petite Gironde¹⁶ qui entend faire la lumière de façon définitive et critique vertement les propos tenus par le journal Le Temps qui avait présenté Henriette Canaby comme une femme adultère.

Reste que cette dernière, figure centrale du procès, apparaît énigmatique avant l'étrange maladie de son mari et émotive pendant les audiences. Henri Dumora en propose une longue description, mettant en relief ses états d'âme, ses emportements et ses émotions vives. Elle arrive en sanglotant et pleure lorsque le nom de son mari et celui de ses filles sont mentionnés. Elle a, au cours des débats, des crises de nerfs de courte durée. Les observateurs du procès se demandent si elle joue la comédie ou si elle a des difficultés à maîtriser ses émotions. À un moment donné, un malaise plus important ou plus impressionnant conduit le président à suspendre l'audience. Toutefois, dans l'acte d'accusation comme lors des débats, une autre facette de la personnalité d'Henriette Canaby prend consistance. Elle est présentée comme intelligente, cultivée et maîtresse d'elle-même. On la montre encore comme une mère aimante et une épouse accomplie. Quelques témoins affirment même qu'elle éprouvait un amour exagéré pour ses filles.

Son physique est examiné avec soin. Malgré les nouvelles théories criminologiques, le corps est toujours considéré comme révélant une vérité intérieure. L'âme ne saurait se dissimuler entièrement. Son visage, scruté attentivement, est décrit comme manquant de sympathie. Son maintien lui donne une sorte de froideur que fait ressortir une gravure du journal L'Illustration¹⁷. À travers les compte rendu publiés, les lecteurs découvrent une femme sévère, voire autoritaire. Elle est, écrit-on, hautaine et réagit par des haussements d'épaule aux accusations portées contre elle. Ses entrées

16. « Un drame de famille », la Petite Gironde, mercredi 28 juin 1905.

17. « Procès de Madame Canaby devant la Cour d'assises de Bordeaux », L'Illustration, 2 juin 1906, n° 3301, p. 341.

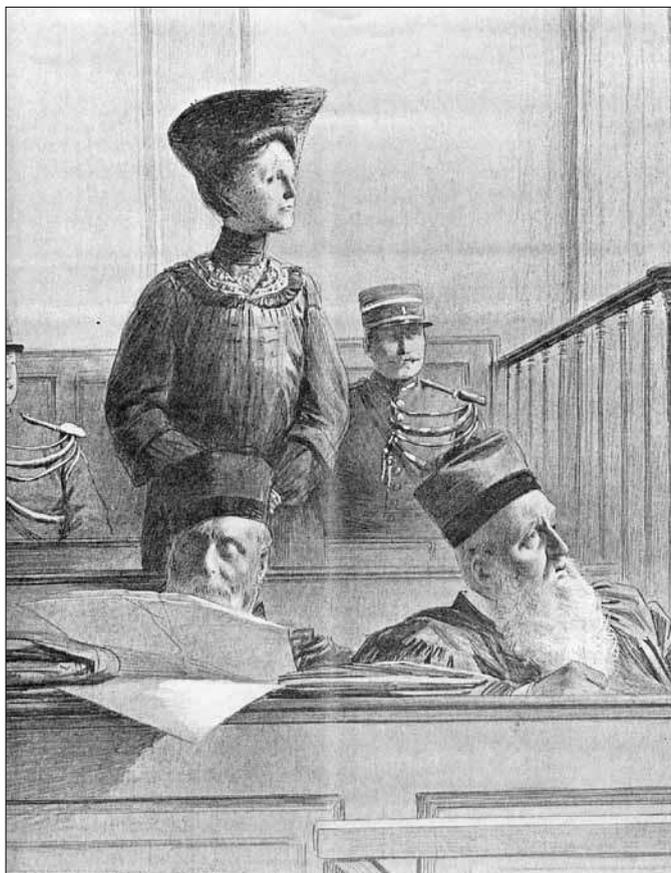
dans la salle d'audience sont considérées comme théâtrales. Cependant, lors de la dernière audience, son attitude a marqué le public et les journalistes. En effet, lors du réquisitoire du procureur général, Henriette Canaby ne le quitte pas des yeux et son regard semble méprisant. Après l'annonce du verdict, elle refuse l'aide d'un gendarme. La presse qualifie ce geste comme un mouvement dédaigneux et méprisant, expression d'une personnalité arrogante et donc capable de commettre un crime. Seule La Petite Gironde propose une interprétation différente. Pour la rédaction du journal, si elle a agi ainsi, c'est parce que le gendarme est passé devant elle. Toutefois son comportement à ce moment précis peut encore être lu d'une autre manière et serait une façon d'exprimer la déconvenue d'être condamnée à quinze mois de prison et cent francs d'amende. En effet, parmi les charges retenues contre elle, il a fallu abandonner la tentative d'empoisonnement. Seuls restaient la confection et l'usage de faux. Enfin, le mobile du crime n'apparaît pas clairement. Certes, au cours du procès quelques témoins font état de scènes de ménage et parfois de querelles presque violentes, du moins verbalement. D'autres rapportent que l'épouse était plus intelligente et cultivée que son mari. Quelques-uns enfin suggèrent qu'Henriette Canaby avait des besoins croissants d'argent pour faire bonne figure dans le monde élégant qu'elle fréquentait. Tous les mariages mal assortis ne se terminent pas par un crime, sinon la société française connaîtrait un véritable bain de sang. Mais un mariage mal assorti peut être une cause de criminalité. La justice n'arrive pas à faire émerger les véritables raisons qu'aurait eues Henriette Canaby d'empoisonner son mari. Les empoisonneuses sont suspectées d'être des dissimulatrices et de rendre un véritable culte aux mensonges. L'accusée correspond à ce portrait-type. En effet, ne ment-elle pas à son oncle pharmacien pour obtenir des « toxiques » ? N'envoie-t-elle pas à son père une lettre censée provenir du coupable, la disculpant ? Pour autant, la tentative de transformer Henriette Canaby en empoisonneuse du *xx^e* siècle repose finalement sur deux témoignages d'anciennes amies de l'accusée, qui ont affirmé que lorsque son mari se trouvait au plus mal, elle avait l'air enjoué. Cette description correspond en partie aux représentations de l'empoisonneuse qui, écrit-on dans la presse, sont joyeuses et semblent exprimer une joie sans limites.

Au final, madame Canaby n'a donc pas été condamnée pour empoisonnement. Alors que sa vie privée et mondaine a été observée au plus près, aucun mobile, aucun mode opératoire, aucun acte d'empoisonnement ne peut être prouvé. Son mari, sa belle-mère et son père, pharmacien, prennent sa défense. Pendant le procès, elle donne l'impression d'être persuadée qu'elle sera acquittée, croyant fermement que le jury ne pourra prononcer un verdict de semi-culpabilité, comme le soulignait le journal *Le Rappel*¹⁸.

18. Nouvelles, « L'empoisonnement », (article reproduit du journal *Le Rappel*), Archives d'anthropologie criminelle et de psychologie normale et pathologique, Lyon, A. Storck, t. 21, 1906, p. 732.

Sans doute est-elle condamnée pour faux mais aussi pour son attitude¹⁹. Au cours de l'audience du 1^{er} décembre 1906, le crime de faux est constitué du fait matériel (lettres et ordonnance), de l'intention coupable (se procurer des toxiques), et du préjudice réel ou supposé causé à un tiers (le Docteur Gaube). Elle n'a jamais joué le rôle d'une femme faible et malheureuse qui demandait humblement la clémence de la justice et du jury composé exclusivement d'hommes. Des « petits reporters » soulignent qu'elle a toujours répondu avec assurance aux questions du président. À la fois émotive et hautaine, elle déplaît.

« Le procès de Madame Canaby devant la Cour d'assises de Bordeaux », illustration de Sabattier, L'Illustration, 2 juin 1906, n° 3301, p.341.



19. Requête du 2 août 1906 déposée auprès de Monsieur le Percepteur, (arrêté du 1^{er} décembre 1906, Arch. dép. de la Gironde, 2 U 635).

RÉSUMÉ

Au milieu de l'effervescence du quartier des Chartrons, cœur économique de Bordeaux, est commis un empoisonnement qui va marquer non seulement la ville et ses habitants mais aussi le jeune François Mauriac qui s'inspirera de l'accusée, Henriette Canaby, pour décrire Thérèse Desqueyroux. La forte identité du quartier, l'attitude de la victime, les prises de position des journalistes contribuent à donner à ce fait divers un caractère exceptionnel. Tandis que la rumeur s'empare de cette affaire et influence l'enquête menée par le médecin de famille, la presse locale s'en saisit dès l'ouverture de l'instruction, en juin 1905. Quant aux journalistes de la presse parisienne et spécialisée, ils rendent compte du procès en insistant sur la perplexité des magistrats, des journalistes, des experts et de l'opinion publique.

ABSTRACT

Amid the effervescence Chartrons district, economic heart of Bordeaux, is committed poisoning, which will mark not only the city and its inhabitants but also the young Francois Mauriac drawing of the suspect, Henriette Canaby, to write his novel entitled Thérèse Desqueyroux. The corporatist aspect of this district affects what is diverse and gives it special. Under suspicious circumstances, the rumour seized of this matter quickly and influence the investigation by the family doctor. Local press the recounts in minute detail at the outset of the investigation, in June 1905, until the trial, in late May 1906. As for the Parisian press and specialized, they reflect the trial. Their articles highlight the perplexity of judges, journalists, experts and the public face up to this crime.